



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réhabilitation de l'histoire populaire, ouvrière et révolutionnaire

Question écrite n° 3312

Texte de la question

M. Alexis Corbière attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le peu de place accordé à l'histoire populaire, ouvrière et révolutionnaire dans la sauvegarde et la diffusion du patrimoine français. M. le député a visité le 13 novembre 2017 le musée de l'Histoire vivante de Montreuil. Ce lieu unique en son genre propose au visiteur de découvrir cette part importante de l'histoire nationale. Ce patrimoine culturel est celui de tous les Français et il ne devrait pas être négligé. Aujourd'hui, la valorisation du patrimoine national fait souvent la part belle aux monarques, aux aristocrates et à leurs châteaux (qui doivent bien sûr être préservés) - bref, aux élites. Mais Mme la ministre n'est pas sans ignorer que l'histoire française a aussi été écrite par les sans-culottes, paysans et ouvriers, ceux-là mêmes qui constituent à la fois le cœur et la masse du peuple. Leurs luttes et leurs conquêtes sociales ont largement contribué à façonner le pays au cours des siècles. La France que l'on connaît aujourd'hui est en grande partie le fruit de ces mouvements populaires. En outre, ces épisodes singuliers ont fait de la France l'une des têtes de pont de l'émancipation humaine et sociale à travers le monde. En témoigne l'ambition universaliste de la devise française, qui proclame comme valeurs suprêmes et communes à chaque homme la Liberté, l'Égalité et la Fraternité. Le rayonnement historique et culturel de la France ne s'arrête donc pas aux reliques des dynasties monarchiques ou aristocratiques. M. le député s'interroge sur les intentions de Mme la ministre en ce qui concerne la sauvegarde et la valorisation de l'histoire populaire, ouvrière et révolutionnaire en tant que patrimoine culturel. Il estime qu'une politique effective en la matière doit être mise en œuvre, afin d'ouvrir l'espace politique et médiatique aux enjeux de conservation de ce patrimoine. M. le député alerte également Mme la ministre sur les difficultés financières que rencontre le musée de l'Histoire vivante de Montreuil. Il estime qu'il serait regrettable que celui-ci ne soit plus en mesure de transmettre ce patrimoine culturel si important. Aussi, il lui suggère de lui attribuer le statut de musée national ainsi qu'un soutien financier de l'État : cela permettrait d'assurer sa pérennité et de préserver son rôle de passeur de mémoire.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture, aux côtés des collectivités territoriales et des associations, est engagé dans la sauvegarde de la mémoire ouvrière depuis plusieurs décennies. Phénomène marquant de la deuxième moitié du 20^e siècle, la désindustrialisation du territoire a été accompagnée par la création de nombreux musées de société. Ces établissements se sont engagés dans la collecte, l'étude, la préservation et la diffusion du patrimoine matériel et immatériel attaché au travail et à la culture ouvrière. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils témoignent de l'histoire et des mutations des activités liées à la mine, la métallurgie, la mécanique, le textile, le verre, la chimie, l'agroalimentaire, l'énergie, etc. En 1964, la création de l'Inventaire général du patrimoine culturel, puis à la fin des années 70 de la Mission du patrimoine ethnologique, ont permis d'initier de grandes enquêtes thématiques de terrain dont les résultats sont accessibles sur les bases de données du ministère (Mérimée, Palissy, Archidoc, Mémoire, Archi-XX) et dans des publications spécialisées. De nombreux ensembles parmi les plus représentatifs (sites de production, outillages, cités ouvrières, œuvres sociales, phalanstères) ont été protégés par leur classement au titre des Monuments Historiques. Cette politique a débouché récemment sur la reconnaissance au Patrimoine mondial de l'Unesco du bassin minier du Nord-Pas-

de-Calais et dans le domaine des archives sur la création, en 1993, du centre spécialisé des Archives nationales du monde du travail à Roubaix. Créé en 1939, le musée de l'Histoire vivante de Montreuil, de par son implantation dans une banlieue historiquement marquée par l'industrialisation et la spécificité de ses collections liées à l'histoire de Montreuil et du mouvement ouvrier, a toute sa place dans la valorisation de l'histoire populaire et ouvrière. Ce musée associatif bénéficie depuis 2002 de l'appellation musée de France. Il est accompagné par le ministère de la culture (direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France) tant sur le plan scientifique et technique que financier. Le ministère soutient la politique scientifique du musée en contribuant notamment au financement de ses expositions, à l'enrichissement des collections et à leur conservation, pour un montant de 13 100 € en 2016 et 16 600 € en 2017. Engagé dans la préservation et la reconnaissance de toutes les mémoires et de tous les héritages par son soutien à l'ensemble des 1 220 musées de France, le ministère de la culture est à la disposition de l'association propriétaire des collections et de la ville de Montreuil, propriétaire du bâtiment, pour les accompagner dans la formulation d'un projet scientifique et culturel, préalable indispensable à tout projet de rénovation.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3312

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5805

Réponse publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4496